

Lettre d'information de Pénombre

association régie par
la loi du 1er juillet 1901

Octobre 2001 – numéro 27

Écoutez les bruits sourds qu'on entend dans cette ombre

Victor Hugo, Toute la lyre, XXXII

ÉDITORIAL

Barres, barres...

Au printemps de cette année, la presse titre que « le chômage passe sous la barre des 9 % ». Il était déjà passé sous la barre des 10% et on se souvient qu'entre 1996 et 1998 il avait dépassé la barre des 12 %. De son côté, l'indice des prix, qui avait baissé au-dessous de la barre de 2 % par an, était remonté au-dessus, mais semble vouloir la franchir à nouveau dans le sens descendant... Il n'est de mois qui passe, que quelque indicateur (parité de l'euro, cours du baril, commerce extérieur, criminalité, score électoral d'un parti, popularité d'un homme politique, ...) ne franchisse dans un sens ou dans l'autre une **barre**.

Bien entendu, un tel niveau, qui se définit uniquement par un nombre rond, ne correspond à aucune réalité physique, économique ou autre. À rien qui rende difficile et méritoire le franchissement, rien à l'inverse qui déclenche une menace ou appelle une action particulière. L'abus de la formule use le mot

et, parfois, pour lui donner un regain de sens, on nous dit qu'il s'agit d'une barre « hautement symbolique ». Ce qui est l'aveu qu'il n'y a rien au mieux que du phantasme, mais en général que du verbiage dans ce niveau de barre atteint. Les gouvernements (et pas seulement celui de Raymond Barre) ont successivement mis la barre à droite ou à gauche et les journaux ont surveillé pour nous quelles barres étaient franchies par dessus ou par dessous.

Est-il utile vraiment qu'ils usent de ces métaphores ? Mais, qu'ils me pardonnent de les rembarrer : à souhaiter qu'ils ne le fassent pas, peut-être leur mettons-nous la barre un peu haut ?



PAUVRES DE NOUS

Cherchez le désastre

par Jean-Pierre Haug

Alerte ! Catastrophe nationale ! La Tribune (17 janvier 2001) nous l'annonce : « Le pouvoir d'achat des salariés fond en France et en Allemagne. » **Fond...** bigre ! c'est au moins une diminution de 10 % par an ; peut-être même 20 ou 30 %... Qu'allons-nous devenir ? Pourtant, nos concitoyens, d'après les enquêtes rapportées par les journaux, semblaient plutôt sereins : on sortait de la crise.

De quoi s'agit-il alors ? L'Insee et son homologue allemand sortent une étude conjointe. Une intéressante et utile comparaison entre les deux pays. La qualité de celle-ci n'est aucunement en cause : seulement le compte rendu qui nous en est fait. Lisons : [en Allemagne] « une hausse de 2,3 % au troisième trimestre sur un an. Sur la même période, l'inflation atteint 2,1 %. Conclusion : l'évolution du pouvoir d'achat salarial se limite à 0,2 %. En France, la situation est moins enviable encore : la progression du salaire réel est nulle. » Vous vous frottez les yeux. Vous avez cru suivre le calcul. C'est simple et clair. Ça stagne ; mais ça ne fond pas ! De toute façon, pour décider qu'il y a vraiment "fonte" du pouvoir d'achat, il faudrait regarder ça sur une période un peu plus longue. Rapporter un trimestre au même trimestre de l'année précédente (c'est ce qui semble fait là) n'est en rien significatif. Ça pourrait n'être qu'un accident même si la diminution était énorme. Ce qu'elle n'est pas : il n'y a pas même de diminution.

Au passage, on vous signale que le ministère de l'Emploi avait récemment publié, pour la France, un chiffre en diminution de 0,3 %. Ce n'était de toute façon pas la chute libre ; et le nouveau calcul (un peu différent car il a fallu aligner les méthodes et définitions des deux pays) est plutôt plus rassurant.

Ce n'est pas tout. Ce dont on vous parlait là était le salaire mensuel. L'avantage était à l'Allemagne (successivement +1 puis +2 puis +0,2 pour les trois dernières années, contre +1,2 puis +1,1 puis 0 pour la France). Toujours pas de fonte à l'horizon. Or, l'ar-

ticle poursuit : « En ce qui concerne l'évolution des salaires horaires [...] en France, la progression est de 5,1 % au troisième trimestre 2000 sur un an. Elle s'explique notamment par le passage aux 35 heures. Étant donné que la paye est restée inchangée pour la majorité des salariés dont la durée de travail a été réduite, le taux horaire a mathématiquement augmenté. » Là encore, c'est limpide. Et l'on cherche toujours d'où sortait ce titre fracassant.

Pénombre devrait lancer une souscription nationale pour offrir des lunettes aux titreur de journaux...

Moral à zéro

par René Padieu

La presse de début mai fait état du retour à zéro du **baromètre Insee**. Pénombre s'est depuis longtemps intéressée à la saga de cet indicateur. Petit rappel.

Depuis des années, l'Insee interroge les ménages français sur leur opinion concernant divers sujets sociaux et économiques d'actualité et sur leur situation personnelle. De synthèses en condensations, la presse fait ses titres sur **l'indicateur résumé**. Doublement résumé. D'une part, l'Insee, à côté de questions sur des aspects particuliers, demande ce que les interviewés pensent de la situation en général puis il rassemble la diversité des réponses en un chiffre : la différence entre le pourcentage de ceux qui pensent que les choses vont s'améliorer et le pourcentage de ceux qui pensent qu'elles empirent.

Pendant toutes les années de crise, ce solde était négatif : les **pessimistes** étaient plus nombreux que les **optimistes**. Mais, la situation s'améliorant malgré tout (du moins, étant perçue comme s'améliorant), le solde s'améliorait, devenait moins négatif, salué comme la marque d'un optimisme grandissant. Pénombre ironisait, anticipant le jour de gloire où les Français « auraient enfin le moral à zéro ». Avant qu'il en vienne là, l'indicateur en question devenait toujours moins négatif. Dithyrambiques, certains journaux acclamaient que les Français soient **résolument optimistes**. Pénombre soulignait l'hyperbole. Enfin, du jamais vu, l'indicateur franchissait la barre du zéro et devenait positif. Les superlatifs antérieurs n'étant pour autant pas démonétisés, les journaux d'erechef célébrèrent ces sommets **historiques**...

Mais, il n'est aucun indicateur économique qui soit éternellement croissant. Les soubresauts alimentent

les conversations, aussi bien que le temps qu'il fait. Voici donc que notre indicateur résumé du moral des Français, passé par un maximum à +6 en janvier, a depuis régulièrement baissé, pour atteindre zéro en avril. « Le climat s'assombrit », nous dit-on.

Rendons aux journalistes cette justice, que leur commentaire ne sombre pas dans un lyrisme catastrophiste qui serait le symétrique de leur dithyrambe de naguère. Au contraire, ils relativisent ; ils commentent les autres questions, plus fines, de la même enquête. Ils mettent cela en perspective avec d'autres indicateurs (consommation, chômage...). Bref, ils ne nous disent pas que la crise se réinstalle. Accordons cependant la palme à La Tribune (4 avril) pour cette trouvaille sémantique : « le moral des Français s'effrite sans flancher. »

Il est permis de s'interroger sur le rôle phare que joue l'indicateur résumé en question. N'est-il pas surinterprété, au moins dans les commentaires les plus immédiats ? Simple et choc, est-il d'abord un réservoir à « scoops » ?

métrologie de la subjectivité

Une erreur souvent commise est d'assimiler une opinion recueillie dans une enquête au fait sur lequel porte cette opinion. (Par exemple, dire que l'insécurité augmente si dans une enquête les gens disent qu'ils se sentent moins en sécurité qu'avant.) Dans ces conditions, les conjoncturistes savent qu'une enquête d'opinion (opinion des industriels, des ménages, des économistes...) doit toujours être étalonnée : avant de se servir des résultats, d'en tirer des interprétations, il faut regarder sur une période rétrospective suffisante comment ce que dit l'enquête se situe au regard de mesures statistiques objectives mais plus tardivement connues.

On est alors conduit à prendre en compte non pas le résultat direct de l'enquête, mais un résultat corrigé des **biais** que l'expérience a révélés. De même que, si vous avez remarqué que votre montre retarde régulièrement de deux minutes par jour, tant que vous ne l'aurez pas remise à l'heure juste, vous corrigez ce qu'elle indique pour avoir une meilleure appréciation de l'heure qu'il est.

Nos statisticiens nationaux étant experts dans cette métrologie de la subjectivité, on pourrait attendre que, au lieu de livrer au public ce solde brut des opinions favorables et des opinions défavorables, ils construisent à la place un indicateur représentatif du **moral** des ménages. Ils s'assureraient, à cette occasion, de la signification de ce concept de moral des ménage (est-il indubitablement unitaire et dépourvu d'ambiguïté ?). Il est notamment possible que le niveau absolu n'ait pas de sens mais que les variations en aient un :

- ou bien le niveau de l'indicateur mesure bien quelque chose, cela veut dire que, par exemple on est dans la même situation lorsque l'indicateur affiche zéro après +6 que zéro après -6. Ce qui ne veut bien entendu pas dire qu'on doive faire abstraction de cette évolution ;

- ou bien le niveau n'a pas de sens en lui-même, la variation seule reflétant l'état de l'opinion. Dans ce cas, il faudrait se demander si passer de +6 à 0 veut dire la même chose que de passer de -5 à -11 : sinon, quelle est l'échelle qui aurait une signification ? Et, en tout cas, il est alors oiseux de prendre des références anciennes : en disant qu'il y a trois ans on était à tel niveau ou que le niveau atteint un certain mois est le plus élevé de l'histoire de cette statistique ou qu'on retrouve le niveau observé à telle époque.

Clarifier ce que l'indicateur veut dire serait une opération indéniablement délicate, sur le plan technique. Je ne sais si ce serait faisable ni judicieux. Mais, à défaut de le faire, on se demande à quoi vise cette publication : si on ne sait pas ce que ça recouvre et qu'on ignore quelle interprétation les lecteurs pourront bien en faire... Mais, on peut du reste craindre aussi que, un indicateur ayant été construit, conceptuellement bien cerné et techniquement solide, les commentateurs ne reviennent à leurs démons préférés et en donnent des interprétations décalées, voire sensationnalistes. Dans ces conditions, n'est-il pas plus sage, après tout, de s'en tenir à ce solde fruste dont on ne sait pas trop ce qu'il veut dire mais qui a la vertu de tant faire parler ?

Car au fond, une fois accroché par l'éclat – le clinquant – de l'indicateur unique, le lecteur acceptera peut-être d'être conduit à une interprétation plus fine de l'ensemble de l'information disponible. À condition toutefois que, à condition que... Il faut sans doute là un minimum d'appétit de sa part et de prudence et de pédagogie (mot qui rime fâcheusement avec démagogie) de la part du publiciste. Le confort de l'indicateur unique a-t-il à voir avec celui de la pensée unique ?

On devrait faire une enquête d'opinion auprès des statisticiens, des journalistes, des économistes et des ménagères de 45 ans : «pensez-vous que la publication d'un indicateur résumé du moral des Français soit une bonne chose ?» Réponses : une très bonne chose, une assez bonne chose, plutôt une mauvaise chose, une chose exécrationnelle, sans opinion.

À LA VÔTRE

Du chanvre à la une

par François Beck et Stéphane Legleye

Si le lecteur pénombrien feuillette la presse avec un regard qui se veut critique lorsqu'il estime bien connaître un sujet, son œil se fait plus sévère lorsque l'information porte sur un travail auquel il a lui-même participé. S'il a lui-même rédigé le communiqué de presse, lui est de surcroît offerte l'occasion privilégiée d'observer de l'intérieur le travail des journalistes. C'est ce qui nous a été donné lors de la publication du rapport de l'enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel et de préparation à la défense (ESCAPAD 2000), enquête auto-administrée proposée par l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT) aux quelques 14 000 jeunes présents lors d'une de ces journées remplaçant le Service national, dont la presse a repris les principales données portant sur le cannabis et les polyconsommations. Il nous a semblé utile de refaire le chemin parcouru entre le



communiqué de presse et les différents articles.

Les termes du communiqué sur lesquels ont porté les articles étaient les suivants :

« À 17 ans, 41 % des filles et 50 % des garçons ont expérimenté le cannabis, cette proportion atteint 60 % pour les garçons de 19 ans. [...]

« À 17 ans, 2,6 % des filles et 8 % des garçons (16 % à 19 ans) ont une consommation intensive de cannabis (20 fois et + au cours du mois). La moitié de ces consommations cumulent des contextes d'usage pouvant être préoccupants : fréquemment seul, en début de journée [...]

« À 19 ans, pour les garçons, l'expérimentation ne dépasse 5 % que pour 4 produits : les champignons hallucinogènes (9 %), le poppers (8 %), l'ecstasy (7 %) et les produits à inhaler (6 %). [...]

« 98 % des adolescents déclarant avoir déjà consommé du cannabis ont aussi expérimenté à la fois le tabac et l'alcool. »

fumeux

Sur ces bases, dans le Figaro du 5 février, Françoise Lemoine titre « un jeune sur deux a déjà fumé ». Qu'est-ce qu'un jeune ? S'agissant ici d'individus âgés de 17 à 19 ans, le lecteur habitué aux enquêtes en milieu scolaire qui portent plutôt sur des 14-19 ans pourra être surpris et prêter l'ampleur de cette diffusion à ce qui n'est qu'un effet âge (les plus âgés ont mécaniquement plus de chance d'avoir déjà pris un produit que les plus jeunes).

L'approximation du titre est excusable : l'idée est là, pas trop éloignée du communiqué. Toutefois, le reste de l'article laisse à désirer par son manque de rigueur. « 7 % des jeunes gens interrogés concèdent un usage d'ecstasy [mais] ce sont les champignons hallucinogènes (9 %) suivis du poppers (8 %) qui tiennent en fait la vedette. » Ces chiffres ne concernent en fait que les garçons de 19 ans. À titre de comparaison, si l'on retourne au rapport, les prévalences des filles de 17 ans sont respectivement 1,4 %, 1,6 % et 1,3 % pour ces trois produits, valeurs qui relativisent nettement le niveau annoncé par le Figaro.

sulfureux

Puis l'histoire s'emballe : « 98 % des adolescents consommateurs [de cannabis] avouent mélanger volontiers ces trois produits, les ajoutant parfois à d'autres substances en de sulfureux cocktails » affirme avec véhémence Françoise Lemoine. Le lecteur appréciera deux choses : d'une part la métaphore alchimique, sans doute en écho à la phrase du communiqué qui ne fait que souligner la rareté d'avoir essayé le cannabis sans avoir jamais consommé ni

alcool ni tabac par ailleurs et, d'autre part, la confusion délibérée entre l'expérimentation (sur laquelle porte la question) et la consommation, qui suggère pour sa part une répétition, accentuée par l'usage de l'adjectif **volontiers** qui impute à l'expérimentateur un plaisir et une envie absents du questionnement.

Marc Payet, dans le Parisien du 6 février, titre pour sa part : « un ado sur six fume du cannabis » à partir de l'information selon laquelle les garçons de 19 ans en ont une consommation qualifiée d'intensive. Cette erreur, du même ordre que celle relevée dans l'article du Figaro prend, dès lors qu'elle figure dans le titre, une dimension toute autre. Les autres quotidiens que nous avons pu lire (L'Humanité, La Croix, France-Soir) titrent tous avec justesse « un garçon de 19 ans sur six consomme du cannabis », avant de préciser dans l'article qu'il s'agit là d'une fréquence de consommation d'au moins 20 fois par mois.

Saluons enfin la qualité de l'article de Matthieu Ecoiffier dans Libération du 6 février. Pour preuve cette précaution, trop rare dans la presse : « expérimenter ne veut pas dire tomber dans la répétition ». Paul Benkimoun signe également un article relatant fidèlement les principales conclusions de l'enquête concernant ce produit, dans Le Monde du 15 février. De là à dire qu'un peu de recul ne nuit pas à l'information, lorsque celle-ci n'est pas particulièrement urgente...

C'est grave, docteur ?

par René Padieu

La Tribune du 1^{er} décembre 2000 évoquait le rapport imminent de la commission **Belorgey** sur l'assurance des risques aggravés. Intuitivement, on comprend le problème : les assurances indemnisent des accidents, qui arrivent de façon aléatoire. En contrepartie elles perçoivent une prime, cotisation calculée selon le risque présenté. Le principe est le même que celui d'une loterie : dans la loterie, tout le monde paie un peu et un gagnant reçoit beaucoup, ce qui le fait riche ; dans l'assurance, tout le monde paie un peu et l'accidenté reçoit beaucoup, de sorte qu'il ne s'appauvrit pas. La prime est calculée sur la base du risque moyen dans la population assurée. Quelqu'un qui présente un risque personnel plus élevé que les

autres doit-il payer une prime plus forte ? L'assureur est tenté de l'exiger. Mais alors, la prime peut être très élevée : l'égalisation des primes apparaît comme un principe de solidarité.

Cela dit, la définition donnée par le journal est contestable : mal formulée et ininterprétable : « Par risque aggravé, il faut entendre toute personne ne rentrant pas dans la moyenne des statistiques établies par l'Insee et qui servent de base pour calculer les tables de mortalité. »

Faisons d'abord bon marché de la formulation. Un risque n'est pas une personne. Il aurait fallu écrire **par risque aggravé, il faut entendre celui présenté par une personne..** Mais surtout, qu'est-ce que cette affaire de moyennes ? Quatre remarques :

1. Que veut dire « entrer dans une moyenne » ? Celle-ci est-elle une sorte de boîte ? Bien sûr, on dit couramment « je suis dans la moyenne ». Mais dans ce cas, la **moyenne** désigne de façon qualitative et approximative le fait d'occuper une position qui n'est ni vers le haut ni vers le bas : quelque part au milieu. Le même mot, en revanche, a pris en statistique un sens précis mais différent : la moyenne est le résultat d'un calcul, elle a une valeur définie. Si c'est 12,64 ce n'est pas **quelque chose entre 5 et 15**. Or, ici, on nous dit qu'il s'agirait d'être dans « la moyenne des statistiques » : c'est donc bien du second sens du mot moyenne qu'il s'agit. On peut bien être dans la partie centrale d'une répartition ; on ne peut être dans une valeur précise. À supposer qu'on sache calculer un risque individuel, pour quasi personne il ne serait précisément égal à la moyenne (voir article de A. Dittgen, Lettre blanche n°25) : strictement, personne **n'entre** dans cette moyenne et il faudrait exclure tout le monde de l'assurance.

2. La définition donnée est apparemment symétrique : ne pas se trouver dans la moyenne, c'est être à une valeur soit très élevée soit très basse. L'article donne des exemples de « risque aggravé » : gros fumeur, opéré d'un triple pontage coronarien (le double pontage est sans doute anodin ?), malade du sida. Ce sont bien là des gens qui présentent un risque élevé. Mais, être en dehors de la moyenne, d'après la définition, ce serait tout autant présenter un risque particulièrement faible, jouir d'une excellente santé. Il ne fallait pas donner du risque aggravé une définition qui englobe le risque faible : manque de rigueur dans la formulation.

3. Question plus fondamentale : que veut dire une **moyenne** ? Bien souvent, il se fait dans l'esprit des gens une assimilation entre moyenne et norme. La moyenne serait normale ; s'en écarter un peu serait encore normal ; mais s'en écarter beaucoup serait anor-

mal. La moyenne, outil statistique en principe uniquement descriptif est souvent utilisé pour assigner une normalité, pour stigmatiser au contraire ce qui s'en écarte. « Aggravé » suggère bien : plus grave que le risque normal. De la mesure objective, on passe au jugement moral. C'est abusif, mais ici ça permet de réserver un sort à part à ces gens qui présentent un risque anormalement élevé.

4. L'auteur de l'article en cause a l'air de dire que, pour calculer les tables de mortalité, c'est-à-dire la proportion de personnes qui meurent à un âge donné (éventuellement pour un sexe, une position professionnelle, une zone résidentielle, etc.), l'Institut de statistique se fonderait uniquement sur les gens normaux. La moyenne figurant dans la table serait calculée seulement sur eux : ils entreraient dans le calcul de la moyenne parce qu'il entrent dans la moyenne. Comment diable l'Institut s'y prendrait-il pour exclure ainsi du calcul les anormaux ? sur quel critère ? D'autant que, si on suit la logique de ce qui nous est proposé là, l'anormalité se révèle une fois le calcul de la moyenne effectué. Elle suppose donc, pour être déterminée, qu'on ait déjà fait le calcul en excluant les cas que le résultat dira d'exclure ! Le raisonnement se mord la queue. En fait, le taux calculé dans la table de l'Insee tient compte de tout le monde : des risques élevés en même temps que des risques moyens ou faibles. De ce point de vue, en participant au calcul du risque moyen, tout le monde **entraîne** dans la moyenne, y compris les risques graves.

ne pas aggraver le cas

Que s'agit-il alors de faire, quel est le problème ? Il s'agit de circonscrire des catégories. Pour ce faire, on peut considérer divers critères tels que l'âge, l'exposition à des conditions naturelles ou professionnelles, les antécédents familiaux, l'état de santé, l'ancienneté du permis de conduire, la pratique sportive, les habitudes de consommation, etc. Cela délimite divers compartiments, diverses sous-populations. Le statisticien (ou l'actuaire) peut observer la morbidité ou la mortalité moyenne dans chaque compartiment. Il met en évidence que ces moyennes sont voisines ou très différentes au contraire les unes des autres. On peut alors décider d'isoler ces différentes sous-populations pour leur appliquer des tarifs de primes distincts ; ou bien, de ne pas le faire et de les considérer ensemble, laissant jouer à l'intérieur de catégories plus vastes des compensations, des solidarités. Et en effet, on peut ne pas vouloir que tous les assurés supportent le fait que la moyenne du risque d'ensemble soit rehaussée par la nature, la malchance ou l'impéritie de quelques-uns, qui profiteraient abusivement de la solidarité. Ce

sont là des choix : à la fois commerciaux (faut-il **segmenter** le marché ?) et éthiques (faut-il **personnaliser** les risques et, alors, selon quels critères ?). Mais, si on décide de le faire, on applique dans chaque compartiment une moyenne statistique, qui n'exprime ni la normalité de celui-ci ni son anormalité à l'égard d'un autre ni à l'égard de l'ensemble – car, s'il fallait surtaxer ceux qui ont un risque supérieur à l'ensemble, il faudrait détaxer aussi les autres.

Si l'on veut éclairer le débat public (et on peut penser que c'est ce à quoi on vise quand la République nomme une commission et qu'un journal en rend compte), il faut expliquer que c'est ce choix, éthique ou commercial, qui est en cause. On en donnera aussi les implications quantifiées. Mais il ne faut pas raconter et moins encore laisser croire qu'à côté des cas normaux il y aurait des cas aggravés : caractérisés par le fait qu'ils ne se conformeraient pas à la statistique.

Trompe-l'œil

par Jacques Magaud

Le numéro 24 de Pénombre contient en page 14 un court texte de René Padieu (Entre ombre et lumière) qui a un double intérêt.

Il pointe l'importance de fournir des résultats avec une estimation de leur précision.

Il montre que la qualité de cette estimation peut être fournie graphiquement.

Dans le même sens, la réflexion de Pénombre sur la qualité des informations traitées, qui nécessite l'analyse des conditions de leur production, devrait, la plupart du temps, se doubler d'une réflexion critique sur leur présentation. Titres, cartes et graphiques sont alors dans le collimateur.

Illustration via un commentaire d'un article du Monde du 20 Janvier.

Le graphique du Monde (ci-après) met en évidence les variations des diverses catégories de dépenses, mais occulte l'importance relative de ces dépenses.

La représentation correcte figure dans le graphique suivant. Pourquoi **correcte** ? parce qu'elle respecte une des lois de base de la représentation graphique : l'œil est sensible aux surfaces, les surfaces doivent être proportionnelles aux quantités que l'on veut représenter. Les deux graphiques s'appuient sur la même information, mais le second contient une quantité d'informa-

Bilan provisoire du régime général

LES DÉPENSES D'ASSURANCE-MALADIE EN 2000

TAUX D'ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 1999

OBJECTIFS VOTÉS PAR LE PARLEMENT

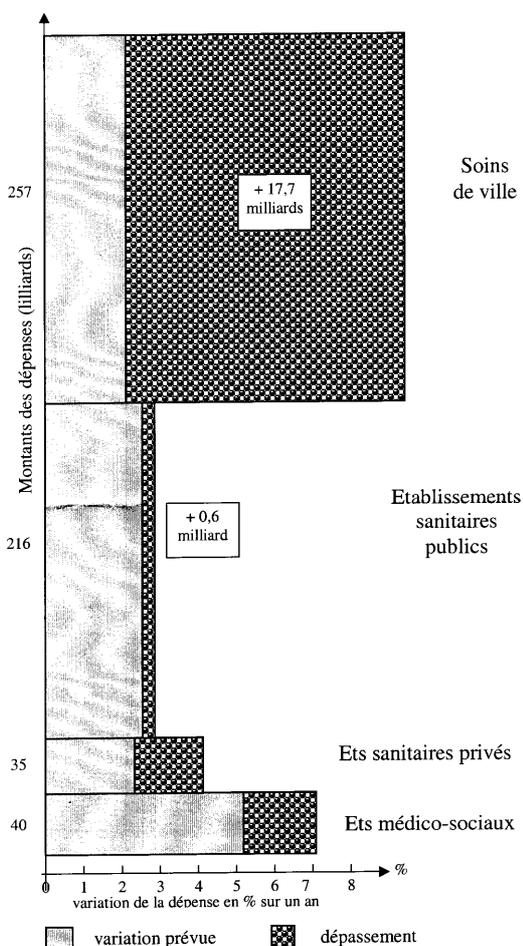
Catégorie	Taux d'évolution	Objectif	Montant cumulé (milliards de francs)
SOINS DE VILLE	8,9 %	2,0 %	256,703
+ Honoraires médicaux et dentaires	5,2 %		78,446
+ Prescriptions (médicaments)	77,2 %		141,200
+ Indemnités journalières	8,8 %		36,977
ÉTS SANITAIRES PUBLICS	2,7 %	2,4 %	215,838
ÉTS SANITAIRES PRIVÉS	3,0 %	2,2 %	34,809
ÉTS MÉDICO-SOCIAUX	6,7 %	4,9 %	39,583
TOTAL DES DÉPENSES	5,9 %	2,0 %	546,932

Source : CNAV, Fiches statistiques de l'assurance-maladie

Selon la CNAV, les médicaments représentent une charge financière supérieure de 40 % à celle des honoraires médicaux.

tion supérieure : il utilise la totalité des chiffres du tableau alors que le premier n'en utilise qu'une partie.

Ce type de graphique était plus fréquent avant la bureautique ; ils ont disparu en particulier parce qu'ils ne peuvent être préparés avec les logiciels standard du type Microsoft... mais aussi parce que la question de



Dépenses d'assurance maladie 2000

la représentation n'est pas une question sensible pour les journalistes.

Le titre initial « les dépenses d'assurance maladie on augmenté deux fois plus vite que prévu en 200 » est largement fondé sur le graphique insuffisant : bien sûr le **dépassement** apparaît dans le graphique initial, et ceci pour toutes les catégories de dépenses, mais exclusivement sous l'angle du taux de variation (qu'il soit le taux prévu ou le taux réel). Mais le dépassement **en masse** n'apparaît pas ; a contrario, dans le graphique correct, la masse de dépassement apparaît pour chaque catégorie de dépense ; le dépassement massif concerne les soins de ville et la masse de dépassement des dépenses des établissements publics apparaît très faible. Si on calcule ces deux masses de dépassement la première est de 17,7 milliards et la seconde de 0,6 milliard, dans le rapport des surfaces de dépassement. Il est clair que cette différence est suffisamment massive pour qu'il en soit fait largement état.

Dès lors le titre mériterait d'être changé ; ce pourrait être selon l'humeur du journaliste : « Les dépenses de ville explosent » ou « les établissements publics parviennent presque à contenir leur dépenses » ou encore « Les dépenses ont augmenté de 3,6 milliards de plus qu'il n'était prévu ». De plus le titre actuel fondé sur le graphique insuffisant, insiste sur la notion de **vitesse** en disant « deux fois plus vite » et pas « deux fois plus ». Est-ce vraiment ce qui est essentiel ?

Lu pour vous

par Alfred Dittgen

À propos du livre de Claude Got
Risquer sa peau : avec l'amiante, le tabac, les vaches folles, le sang, la pollution, la suralimentation, la sédentarité..., Paris, Bayard, 2001.

*Il avait raison. C'est folie
 De compter sur dix ans de vie.
 Soyons bien buvants, bien mangeants,
 Nous devons à la mort de trois l'un en dix ans.*
 Jean de La Fontaine, Le Charlatan

Les téléspectateurs qui trouvent du plaisir à d'autres émissions qu'à « Qui veut gagner des millions ? » et autres « Loft stories » n'ont pas pu échapper à Claude Got, ce professeur de médecine, à la tenue décontractée mais aux propos incisifs, spécialiste de la sécurité

routière. Pour ceux que son discours ne laisse pas indifférents (j'en suis) et qui aimeraient aller au fond des choses (ce pourquoi la télé n'est guère faite), voilà un livre bienvenu.

À propos de la sécurité routière, le Pénombrien toujours à l'affût des sophismes, en particulier de ceux qui concernent la vitesse (cf. Lettre blanche, n° 12, mars 1997, Trop vite dit) appréciera la mise à mal par l'auteur d'une publicité récente, particulièrement vicieuse, qui associe la sécurité à la puissance du moteur au motif qu'une forte cylindrée rendrait les dépassements plus sûrs. Claude Got rappelle que forte puissance et excès de vitesse sont liés. En effet, les études montrent que les conducteurs de voitures rapides ont plus d'accidents que ceux de véhicules lents : « l'incapacité de la 2CV à dépasser, qui était bien connue de ses conducteurs, était largement compensée par la sécurité apportée par sa lenteur. » Il sera aussi également intéressé, *interpellé* dans le jargon actuel, par la proposition de l'auteur d'un « droit de réponse scientifique », à ce type d'affirmations pseudo-scientifiques et dangereuses, et aux publicités de produits dont l'efficacité n'est pas prouvée, comme celle, martelée à longueur de soirées d'hiver, pour un médicament homéopathique contre la grippe, qui risque de dissuader les personnes âgées de se faire vacciner et donc de courir un risque grave de décéder *bêtement*.

Cigarettes et whisky

Ceux qui ont vu ou entendu Claude Got, savent qu'il ne se contente pas d'être un expert de la sécurité routière, mais qu'il propose des mesures radicales pour l'assurer, par exemple de brider les moteurs pour empêcher de dépasser la vitesse autorisée, ce qui le fait sûrement passer pour une sorte d'ayatollah aux yeux de plus d'un accroc du volant. Or le livre nous révèle un combattant du risque plein de nuances et amoureux des plaisirs de la vie, comme le montre par exemple sa position face au tabac et à l'alcool, deux *drogues légales* très dangereuses, puisqu'elles conduisent chacune à plusieurs dizaines de milliers de morts par an. Claude Got affirme qu'il faut « essayer de se débarrasser » du tabac, mais ne préconise pas l'abstention de l'alcool « que l'on peut aimer, en s'en méfiant ». Pourquoi cette différence d'appréciation ? Parce que le tabac induit une dépendance, qui fait que les fumeurs sont presque inévitablement de gros fumeurs, et que l'usage de cette substance est toujours nocif, même pour l'entourage, alors que la grande majorité des buveurs d'alcool ne sont pas alcooliques et que cette consommation ne nuit pas à leur santé.

Une des parties les plus intéressantes du livre est celle qui montre la disparité entre la gravité des divers

risques que nous courons et l'émotion qu'ils suscitent ou les moyens mis à les éviter. Cela est particulièrement vrai pour les décès liés à la consommation. L'absorption excessive d'alcools et de graisses et la consommation de tabac génère dans notre pays environ 150 000 morts prématurées par an, contre quelque 150 dues à la mauvaise qualité des produits. Or la population est surtout, pour ne pas dire exclusivement, sensibilisée à ces derniers et exige de la puissance publique des moyens extraordinaires pour les éviter, alors qu'elle ignore souvent les précédents, qui dépendent simplement de son comportement. La *malbouffe* n'est pas là où la situe ceux qui popularisent ce concept.

Le livre aborde évidemment la question de la législation sur la publicité et la vente de ces substances. À cet égard, Claude Got se désole que la loi Évin de 1991 connaisse des retours en arrière et soit mal appliquée, du fait de la pression des lobbies de producteurs et vendeurs. Ceci m'amène à poser une question, qui mériterait peut-être tout un livre : peut-on légitimement édicter des lois qui lèsent des secteurs de l'économie sans prévoir des compensations pour ces secteurs, et au-delà de ce problème de justice, une telle politique a-t-elle une chance de réussite si elle ne tient pas compte des intérêts de ces secteurs ?



LE CLASSEMENT DU PALMARÈS

Après la parution récente d'un palmarès des universités, la rédaction a reçu ces deux textes. L'occasion de rappeler l'existence d'un groupe de travail de Pénombre sur la notation et les classements (groupe relation d'ordre). D'autres textes moins liés à l'actualité y seraient en préparation.

Palmarès

par René Padieu

Et encore un ! Dans la série **palmarès** et autres **top 50**, saluons la publication par Le Point, début avril, d'un classement des universités françaises. On avait celui des lycées, qui revient chaque printemps comme les hirondelles et auquel Pénombre s'est naguère intéressé (cf. Lettre grise n° 4). Puis, celui des hôpitaux, auquel il y avait beaucoup à redire, publié en fanfare par Sciences et Avenir en 1997 et à nouveau depuis avant que le Figaro-Magazine prenne le relais. Voici donc celui des universités.

Sûrement, cela répond-il à un appétit de nos contemporains. Popularité des hommes politiques, performances des machines à laver, florilège des plus grosses fortunes, classement des villes où il fait bon vivre, concours des nations à qui aura le plus de médailles olympiques... On en demande et on en redemande.

À notre tour, nous n'établirons pas un classement des journaux les plus (ou les moins) sérieux. Disons cependant que ce que nous présente Le Point est plutôt moins scabreux que le palmarès des hôpitaux. Pour celui-ci, on avait isolé quelques pathologies et tiré quelques chiffres du PMSI, qui n'est pas fait pour ça. Les hôpitaux étaient classés selon leur **performance**, notablement en fonction du nombre de décès : jouant souvent sur un nombre de cas très réduit (fort heureusement !) au mépris de toute signification statistique.

Le Point, lui, a fait une vraie enquête, auprès des universités, relevant le nombre d'étudiants inscrits et celui d'étudiants reçus aux examens (d'où un taux de réussite), à trois stades du cursus et par catégories de

disciplines. Le champ couvert est quasi complet ; la méthode est expliquée ; les refus de réponse sont peu nombreux ; les chiffres sont corrects. Ce qui est nettement plus contestable, en revanche, c'est l'interprétation des taux de réussite publiés. Contestable, donc, l'intérêt de l'article.

correctifs

Revenons aux classiques : les lycées. Pendant longtemps, des journaux avaient publié des taux de réussite au bac. Sans tenir compte d'une sélection à l'entrée des établissements. Louis-le-Grand avait des taux remarquables. Mais, pour être admis dans ce lycée prestigieux, il fallait avoir au départ un dossier **en béton**. La réussite presque assurée au bac était-elle due à la qualité de l'enseignement ou à l'excellence propre des élèves ? Dans ces conditions, comparer la performance de deux lycées avait-il un sens ? Pour améliorer les termes de la comparaison, la direction de l'évaluation (au ministère de l'Éducation nationale) avait établi des indicateurs plus significatifs : d'une part en complétant les taux de succès au bac par la mesure de la sélection en cours de scolarité ; d'autre part, en prenant en compte le recrutement de chaque lycée selon l'âge des élèves et la profession des parents. D'où, une notion de **valeur ajoutée** : on calculait ce que serait le taux de réussite si le lycée considéré avait eu le recrutement moyen. On éliminait ainsi, autant que possible, le fait qu'il avait choisi ses élèves ou au contraire pris ceux dont les autres ne voulaient pas. Ce n'était pas parfait ; mais c'était déjà un correctif appréciable, permettant de ne pas dire trop de bêtises. Depuis lors, les journaux reprennent fidèlement ces estimations plus dépurées que des taux bruts.

Or, c'est ce que le Point n'a pas fait pour les universités. Se pourrait-il que certaines exigent à l'entrée, par exemple, une mention au bac (**bien** ou **très bien** de préférence). Si vous êtes **passable**, vous trouverez une place ailleurs. En principe, ce n'est pas permis. Mais, il y a plusieurs années, cela se faisait, au moins dans certaines. Aujourd'hui, le système d'inscription informatisé Ravel est plus rigide et les **arrangements** sont donc nettement moins faciles. Nous avons essayé de savoir : diverses personnes interrogées, dans les milieux de l'Éducation, nous ont confirmé cette interdiction de principe. Plusieurs, toutefois, ajoutaient « mais... ». On ne sait rien de sûr. Il y aurait un doute. Tant qu'il n'est pas levé, on peut s'interroger sur la signification d'un taux de réussite. Pure spéculation, bien sûr.

La mention au bac ne détermine certes pas totalement le futur de l'étudiant. C'est malgré tout une présomption, une prédisposition. De plus, on peut penser que ceux qui demandent (et obtiennent) l'inscription

dans une **bonne** université sont aussi ceux qui sont le plus motivés dans leurs études : par contraste avec les bacheliers qui ne savent pas trop ce qu'ils vont faire et qui prennent une inscription en quelque sorte pour voir (autant faire ça qu'être chômeur !), suivront mollement les cours et abandonneront peut-être en cours de route.

Par ailleurs (ce qui du reste peut biaiser les chiffres dans l'autre sens) on peut penser que les universités les plus exigeantes à l'entrée le sont aussi aux examens finaux. S'il en est ainsi, le diplôme de l'université X a objectivement plus de valeur que celui de l'université Y. Les taux de réussite ne portent plus alors sur des termes comparables. Cette valeur du diplôme attire derechef les étudiants et accentue le phénomène de sélection à l'entrée. Les bons diplômés sont alors décernés à des étudiants originellement bons. Quel est dans ces conditions le **mérite** propre de l'université ?

Au total, vous que voilà là, avec votre personnalité et vos talents propres, et qui voulez faire une maîtrise d'anglais, de droit ou de chimie, avez-vous vraiment deux fois plus de chance de l'obtenir si vous allez dans une université qui affiche un taux de 70 % que dans une qui affiche seulement 35 % ? N'est-ce pas pourtant là l'interprétation que le lecteur tout venant donnera aux résultats publiés par Le Point ?

Profession palmaressiste

par Françoise Dixmier

« Une vraie enquête », comme vous y allez, René !

Savez-vous que les journalistes qui signent la **vraie** enquête du Point, et les auteurs de celles (fausses ?) de Sciences et Avenir et du Figaro Magazine sont les mêmes ! Ils seront contents de vous lire, eux qui ont amassé tant de données sur les hôpitaux (avec lesquelles ils ont construit un palmarès bien discutable, en effet).

Lors de leur départ pour le Figaro Magazine (départ épineux, et qui a donné lieu à un procès), ces fameuses données ont même été l'objet d'un litige, Sciences et Avenir voulant garder le fichier, et les journalistes l'emporter. Au Point, sont-ils venus avec ou sans fichier ? Et leur **transfert** a-t-il été à la hauteur de celui de Zizou ?

Moi qui suis les pérégrinations de nos trois compères de magazine en magazine, je ne résiste pas au

plaisir de vous proposer un petit collage : la première partie vient du palmarès des hôpitaux réalisé à Sciences et Avenir en 97 et 98, puis au Figaro Magazine en 99 et 2000 par Philippe Houdart, François Malye et Jérôme Vincent ; la deuxième vient du palmarès des universités publié dans Le Point en 2001 et signé par... Philippe Houdart, François Malye et Jérôme Vincent !

Sciences et Avenir puis Figaro Magazine :

« Mortalité : les chiffres tabous [...].

Cette enquête aura duré un an et demi [...]. Chirurgie orthopédique : la mortalité varie de un à vingt. [...]. Fécondation in vitro et ICSI : des écarts considérables. [...] Pour la première fois en France est publié le taux de réussite, site par site, des centres pratiquant la fécondation in vitro. [...] Mais le plus bel exemple d'obstruction est encore une fois venu du haut [...]. Une « perte de chance » par 13 000 patients : si l'on fait le compte des personnes opérées dans ces 182 services en sous-activité, on arrive au chiffre de 13 074 patients pour lesquels aucun expert ne niera qu'il y a eu une perte de chance. »

Le Point :

« Un sujet tabou qui révèle des écarts colossaux entre les établissements. [...] Les taux de réussite aux examens : pour la première fois en France, à l'issue d'une longue enquête, Le Point est en mesure de dévoiler ces informations, université par université. [...] Les différences vont de un à sept en maîtrise de Sciences-éco. [...] Seul un dernier carré d'irréductibles a joué l'obstruction. [...] Une perte de chance : en d'autres termes, pour les disciplines que nous publions, plus de 7 000 inscrits en 2^e année de DEUG voient leurs chances d'obtenir leur diplôme s'amenuiser car ils sont inscrits dans une université où le taux de réussite est inférieur à la moyenne nationale. »

Monsieur Jourdain, n'est pas très loin... Et quand je mets les deux bout à bout, j'ai un peu l'impression qu'en secouant bien le tout, et en changeant quelques mots, je pourrais faire le commentaire d'un palmarès de n'importe quoi.



ET PUIS QUOI

Pair et maire ?

par Claudine Padieu

La une du Monde (mardi 27 mars 2001) annonce victorieusement : « Parité : elles sont 44 maires et 47,5% d'élues. »

Les citoyens et citoyennes désireux de voir entrer dans les mœurs cette fameuse parité sont tout heureux. Enfin, la France bouge ! Et on a presque autant de mairesses que de maires. Du moins, en lecture rapide.

Mais, le souvenir qu'il y a 36 000 communes fait brusquement réaliser que 44 c'est peu... Alors, on regarde le sous-titre : « 44 femmes prennent la tête d'une ville de plus de 15 000 habitants. » Ouf ! C'est moins pire que 44 sur 36 000.

Le 47,5 % placé tout à côté semble en revanche relatif à l'ensemble des communes – ou, peut-être seulement à celles de plus de 3 500 habitants, les seules concernées par la loi sur la parité ? Ce n'est pas clair...

Pour nous en tenir aux villes de plus de 15 000 habitants, combien y en a-t-il ? À quoi rapporter ce chiffre de 44 ? Le long article du Monde n'en dit rien... En fait, il y en a environ 500, ce qui donne 9 % de mairesses.

Le chemin est encore long pour la parité. Mais ce n'est pas dans le journal qu'on le mesure.

Menu fretin

par Françoise Dixmier

Lu au fil d'un article sur le poisson dans le Point du 20 avril 2001 : « Le poisson d'élevage est deux fois moins cher que le poisson sauvage. Et pour cause, il croît en moyenne deux fois plus vite, avec deux fois moins d'aliments. »

Ce serait ça, ce que les statisticiens appellent la loi de Poisson ? Bon, pour comparer le prix de vente de l'un et de l'autre, je regarde ce qu'ils mangent : il y en a un qui se débrouille tout seul, ça ne coûte rien ; l'autre mange moitié moins (je ne vous dis pas quoi, ça ferait peur à une vache folle), donc ça coûte deux fois moins. Deux fois moins que rien ?

Je continue ma pêche... « Le professeur Rex Dunham, en Alabama, vient de mettre au point un poisson-chat qui, doté de gènes du saumon et de la carpe, grossit deux fois plus vite. »

Il était déjà mi-poisson, mi-chat, le pauvre, ça ne l'arrange pas. Enfin... deux fois plus vite qu'un poisson-chat d'élevage, donc quatre fois plus vite qu'un poisson-chat sauvage. En voilà un qui va sûrement coûter quatre fois moins cher.

Encore plus fort : « Au Canada, on prépare pour 2002 l'arrivée sur les étals d'un super saumon qui grandit trois fois plus vite que son cousin non transgénique. » Ah, celui-ci aussi est transgénique ? Qu'est-ce qu'on lui greffe ? Des gènes de carpe, ou de lapin ? En tous cas, il coûtera donc trois fois moins cher qu'un saumon non transgénique d'élevage, et six fois moins cher qu'un saumon sauvage...

Ça finira par être pour du beurre...

Au fait, ces poissons transgéniques, on les garde en élevage, ou on les balance dans la mer ?

In saecula saeculorum

par Alfred Dittgen

Les historiens et autres chercheurs en sciences humaines remettent souvent en cause le découpage strict en siècles pour un autre plus conforme aux grands changements socio-politiques. Ainsi il est fréquent d'entendre dire que le XVII^e siècle a pris fin à la mort de Louis XIV en 1715, le XVIII^e, à la Révolution française, et le XIX^e, à la Grande Guerre. Pour la fin du XX^e siècle, les avis sont pour l'instant partagés. Pour certains, il aurait disparu en même temps que le Mur de Berlin, pour d'autres, comme pour les rédacteurs de la revue Vingtième Siècle, le siècle qui vient officiellement de s'achever « court encore sur son erre ». Position, peut-être pas entièrement désintéressée, puisqu'elle permet de reporter le changement de titre au moment où « la présence du temps aura

pris une coloration résolument XXI^e siècle » (Le Monde du 23 janvier 2001).

Cette remise en cause du découpage très arbitraire du temps, lié entre autres choses au choix de la base 10, est fort louable mais laisse sur sa faim. En effet, s'il n'y a pas de raison que les changements historiques coïncident avec les changements de siècle, il n'y a pas non plus de raison que les périodes qu'ils déterminent soient des siècles, même augmentés ou diminués de 10 ou 20 ans. Si la Première Guerre mondiale, avec l'avènement de la mort mécanique en masse, a sûrement constitué une rupture historique, la Seconde guerre, qui se situe au milieu du siècle, en a sûrement constitué une autre, avec l'avènement de la mort en masse planifiée.

De même que les ères géologiques sont de longueur très variable, pourquoi en serait-il autrement des périodes historiques ?

Le rose et le noir

par Jean-Pierre Haug

Pénombre avait jadis *épinglé* Le Monde pour présenter souvent les faits comme des *révélations*, dont le peuple recevait les lumières grâce à la perspicacité de ses journalistes. Fidèle à cette posture, sa une du 17 mai, sous le titre « Ces entreprises qui embauchent » rapporte avoir fait une enquête auprès de quarante grandes sociétés, dont il *dévoile* les prévisions. Il s'ins-



crit ainsi en faux contre la sinistrose entretenue par ses confrères (et par lui-même !) qui, montant en épingle, quelques *plans sociaux* massifs (Danone, Marks & Spencer...) nous avaient alarmés. À tort, explique le journal, qui rappelle que l'économie française avait créé plus d'un demi-million d'emplois l'an dernier et nous met en garde contre la fausse perspective que ces licenciements médiatisés créait. En bref, lorsque presque tout est rose, ne nous laissons pas abuser par un peu de noir.

Jadis, au plus fort de la crise, la télévision nous avait montré tel ministre aller complimenter telle petite entreprise qui avait créé quelques dizaines d'emplois. On espérait que les médias, montrant dans tout ce noir un peu de rose, nous rendraient plus optimistes. Lorsqu'on ne nous parle pas des meurtriers et des catastrophes, on nous parle d'événements heureux : mariages princiers et coupe du monde.

On dit que la nervosité des marchés financiers leur fait surinterpréter les signaux de la conjoncture. Faut-il de même dire que le marché médiatique surinterprète les événements, face sombre ou face claire ! Pénombre s'intéresse au débat public : la part qu'y tiennent les médias est massive. Qu'est-ce donc que le débat public ? Où a-t-il lieu, si ce n'est dans les articles des journaux, les tribunes qu'ils offrent aux experts et aux politiques ou les courriers de lecteurs qu'ils publient, et sur les plateaux de télévision ? Le choix des faits que l'on y rapporte et des opinions qu'on y met en scène dicte la teneur du débat public. La démocratie s'y trouve livrée aux vents de l'émotion.

Les statisticiens se veulent observateurs des faits, scientifiques, impartiaux et impartides. Ils livrent à ce débat public des chiffres censés y apporter l'objectivité. Ne voit-on pas pour autant les médias convoquer ensemble ou en concurrence la raison supposée des nombres et la déraison réverée des hommes ? Ces derniers ne se font pas faute d'invoquer eux aussi les nombres, mais comme projectiles pour la défense de leurs positions. Pénombre peut-elle alors raisonner le débat public sans faire le procès de la presse ? Mais, peut-on instruire celui-ci sans que la presse y présente sa défense ! Ou, fera-t-elle défaut ? On ne lit jamais, dans Pénombre ou ailleurs, ce que la presse a à dire de ce que Pénombre dit d'elle. Faut-il du reste qu'il y ait procès ? La presse ne peut-elle participer au débat public autrement qu'en l'organisant : avoir une réflexion, publique, et un dialogue sur son rôle et sa posture ?

Délinquance et démographie carcérale

par Dominique Monjardet

S'il n'y avait la salle d'attente du dentiste, on risquerait d'échapper au Figaro Magazine, et ce serait grand dommage : le pénombrien y trouve de bien belles perles, témoin celle-ci de la bouche d'Alain Madelin (1^{er} juin 2001, p. 18) :

« [la justice] est tragiquement embouteillée. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en dix ans les indicateurs de la délinquance ont été multipliés par deux. Dans le même temps, le nombre de places dans les prisons est resté stable. Ce qui signifie que, en dix ans, le risque d'être condamné a été divisé par deux, ce qui bien évidemment contribue à nourrir l'augmentation de la délinquance. »

Comme le souligne la présentation de l'article, « le président de Démocratie libérale [est] particulièrement préoccupé par les problèmes de sécurité. » Que serait-ce s'il n'y prêtait qu'une attention discrète... Pour mémoire : les **indicateurs de la délinquance** font état de 3 771 849 crimes et délits en 2000, et de 3 492 712 en 1990, soit une augmentation **en dix ans** de 279 137, ou 7,99 %. On est assez loin d'un **doublement**, mais sans doute Alain Madelin juge-t-il plus expédient **d'arrondir** les chiffres.

Comptes immoraux

par Mélanie Leclair

Dans un article sur les profits des entreprises (Le Monde du 1^{er} mars 2001) nous lisons : « Charges de restructuration, retraites, exploration, Erika... Total-Fina-Elf a été un de ceux qui ont largement eu recours à ces artifices comptables. Cela n'a pas suffi à masquer le gigantisme des profits. »

Ainsi, c'était donc ça : le naufrage du pétrolier Erika n'était rien d'autre qu'un artifice comptable, organisé par Total pour dissimuler des bénéfices ! Qu'aviez-vous imaginé d'autre ?

La façon la plus noire de noyer le poisson.

Le pays où le noir est couleur

par Yves Montenay

Aux États-Unis, on compte officiellement 12 % de Noirs. Dans ce pays, est noire toute personne qui a une « goutte de sang noir », c'est la **one drop rule**. Il n'existe pas de catégorie intermédiaire (métis ou autre), bien que de plus en plus de personnes, en particulier parmi celles issues de mariages mixtes, demandent la création de catégories **multiraciales**. Mais comme les recensements sont utilisés entre autres choses pour la répartition des fonds, répartition, qui, du fait de l'**affirmative action**, est plus favorable aux minorités, les mouvements noirs, qui craignent de voir leur groupe diminuer, n'y sont pas favorables du tout.

Mais quand tout le monde se sera marié avec tout le monde - il n'est pas interdit de rêver - il y aura 100 % de Noirs (alors que la couleur moyenne ne sera toujours noire qu'à 12 %, ou plutôt à moins car les Noirs actuels sont de **sang mélangé**), on aura une minorité égale à 100 %, encore mieux que les **minorités féminines** qui dépassent 50 % ! Ce serait bien joué ! Mais alors, qui paiera pour qui ?



Petits déraillements sans gravité

par Didier Nordon

Une fois imaginés les rails et les locos qui roulent dessus, une fois réalisés les wagons de marchandises et les voitures de première classe, une fois fabriqués les crochets qui font tenir tout ça ensemble, pouvait-on applaudir à la merveilleuse invention du chemin de fer ?

Non, pas encore. Les premiers trains, je suppose, lors des premiers essais, partaient quand ils pouvaient, arrivaient quand ils pouvaient, mettaient le temps qu'ils pouvaient. Ces expériences relevaient des sciences et des techniques, pas de l'art ferroviaire.

Car l'art ferroviaire naît avec les horaires et seulement avec eux. Que les trains partent non pas vers neuf heures moins le quart, mais à 8 h 47 ! Qu'ils arrivent à 23 h 59, et non aux environs de minuit !

Prendriez-vous le train de midi ? Moi pas. Cet horaire négligent fait craindre le pire. En revanche, 11 h 58 ou 12 h 03, à la bonne heure !

Rendons hommage à celui qui, le premier, a compris qu'un chiffre rond ne peut en aucun cas désigner l'heure de départ ou d'arrivée d'un train.



Naguère, on mesurait les records sportifs au dixième de seconde. Aujourd'hui, on les mesure au centième de seconde. Progrès spectaculaire.

Aujourd'hui comme naguère, les horaires de trains sont donnés avec une précision d'une minute. Stagnation scandaleuse.

Militons pour que le chemin de fer progresse, lui aussi ! Exigeons que les horaires soient fournis à la seconde près !



Problème. Le train attendu à 23 h 39, mais annoncé avec un retard de 20 minutes environ, arrive finalement à 23 h 58. L'annonce était-elle correcte ? Le train aurait-il été plus ponctuel si son retard avait été exactement égal aux 20 minutes prévues ? Si on se satisfait d'une précision de 1 pour 10 000 dans la mesure des durées, et si on prend l'origine des temps au Big Bang, quel retard le train doit-il avoir pour que les voyageurs soient en droit de commencer à s'impatienter ?



Lorsque Montesquieu allait des salons bordelais aux salons parisiens, il ne savait pas, à quelques heures près, quand il arriverait.

Lorsque je suis le même parcours et que mon TGV met 3 h 30 au lieu de 3 h 00, pardon : 3 h 33 au lieu de 3 h 02, la SNCF me dédommage. Peut-on en déduire que Montesquieu était un gogo et pas moi ?

Exercice. Le TGV Bordeaux-Lille (Bordeaux 7 h 55, Lille 13 h 04) du 7 juin 2001 a eu un retard de 4 h 31 à cause d'un incendie à bord d'un train devant lui. Il a néanmoins relié les deux villes à 94,199 km/h de moyenne.

En déduire la distance entre elles. Donner la marge d'incertitude du calcul (on connaît la distance Terre-Lune à 2 centimètres près.)



Raisonnement. Les horaires sont donnés avec une précision d'une minute et nous sommes dédommagés à partir d'un retard de 30 minutes. Par conséquent, lorsqu'ils seront donnés avec une précision d'une seconde, nous serons dédommagés à partir d'un retard de 30 secondes ! 30 secondes ! Rendez-vous compte de ce que j'aurais pu faire pendant ces 30 secondes ! Juger excessives certaines exigences des usagers serait anti-commercial.



Courteline a-t-il inventé le train de 8 h 47, ou existait-il avant lui ? Après son livre, la peur du ridicule a-t-elle incité à supprimer tout train partant à cette heure-là ? Est-il au contraire devenu chic de prendre un train à 8 h 47 ?

Existe-t-il une heure qui n'a jamais été attribuée à aucun train, ni comme horaire de départ ni comme horaire d'arrivée ? Si oui, laquelle et pourquoi ?

Beaux sujets d'études...



Les brochures donnant les horaires selon les localités de départ et d'arrivée ne sont pas suffisantes. Il en faut également qui soient présentées selon les heures souhaitées pour le départ et pour l'arrivée.

Exemple. Je veux partir de n'importe où, pourvu que ce soit à 8 h 47, et arriver n'importe où, pourvu que ce soit à 15 h 15. Je consulte la brochure.

Je trouve : Montélimar, départ 8 h 47 (sauf samedis, dimanches et fêtes) ; Melegnano (anciennement Marignan), arrivée 15 h 15 (changer à Milan, 0 h 19 d'attente).

Parfait.



Dans un souci d'harmonisation européenne et de simplification de la vie des citoyens, les trains assurant une liaison entre deux villes d'Europe auront tous la même heure de départ : 8 h 47 (en horaire d'été) et 8 h 47 (en horaire d'hiver).

Cette mesure permettra des économies, le personnel chargé des renseignements étant considérablement réduit, vu qu'il n'y en a plus que deux à donner : 8 h 47 (en horaire d'été) ou 8 h 47 (en horaire d'hiver).



COURRIER

Dans un numéro de La Dépêche du Midi du printemps 2001, un titre énorme : « Un salarié sur cinq vit avec 6 500 francs par mois ». En fait, selon l'article qui suit, un sur cinq reçoit un salaire inférieur à 6 500 F. Peut-être quelques-uns arrivent juste à ce montant. Tous les autres seraient sans doute contents d'y parvenir...

Et, passons sur le fait qu'il s'agit de salaires individuels. Or, souvent, on ne vit pas avec son salaire exactement : s'y ajoutent parfois d'autres ressources ; et, on partage avec d'autres personnes dans le ménage.

René Padieu

FPL expose le paradoxe de Condorcet dans *Pénombre* 25, p. 11 (Fragiles élections), mais il n'en tire pas la moralité : notre affrontement droite-gauche, y compris au 2^e tour de l'élection présidentielle, est un système très peu démocratique.

L'élection triangulaire serait bien meilleure, à condition que les électeurs soient invités à classer les trois candidats (six possibilités). Si aucun n'obtient la majorité absolue des premières places, alors est élu celui qui a le moins de dernières places. C'est ce que j'appelle le scrutin d'assentiment.

Évidemment il faudrait roder le système avec des députés avant de l'étendre au Président de la République, mais cela n'est pas plus compliqué que de passer du Franc à l'Euro.

Michel Louis Levy

L'association Pénombre

Pénombre : la peine et le nombre; une lumière particulière; scruter l'ambiguïté; la recherche d'un gai savoir.

Pénombre est née en 1993 pour développer un espace de réflexion sur l'usage du nombre dans les débats de société. Elle veut promouvoir les échanges entre les spécialistes producteurs de données et des « consommateurs » variés : responsables administratifs ou politiques, journalistes, enseignants, citoyens animés d'une exigence critique.

Pour adhérer, il suffit d'envoyer un chèque de 150 F (23 euro) à l'ordre de l'association Pénombre c/o Annie Kensey, 96, rue de la Convention, F 75015 Paris

CE NUMÉRO CONTIENT

ÉDITORIAL		1
Pauvres de nous		
Cherchez le désastre	J.-P. Haug	2
Moral à zéro	R. Padiou	2
À la vôtre		
Du chanvre à la une	F. Beck, S. Legleye	4
C'est grave, docteur ?	R. Padiou	5
Trompe-l'œil	J. Magaud	6
Lu pour vous	A. Dittgen	7
Le classement du palmarès		
Palmarès	R. Padiou	9
Profession palmaessiste	F. Dixmier	10
Et puis quoi		
Pair et maire	C. Padiou	11
Menu fretin	F. Dixmier	11
In saecula saecularum	A. Dittgen	11
Le rose et le noir	J.-P. Haug	12
Délinquance et démographie carcérale	D. Monjardet	13
Contes immoraux	M. Leclair	13
Le pays où le noir est couleur	Y. Montenay	13
Petits déraillements sans gravité	D. Nordon	14
Courrier		15

Les illustrations de ce numéro ont été composées p. 1 et p. 8 d'après De Vasary in Almanach Vermot 1932, p. 4 d'après G. Bourdin in Au pays des maharadjahs de Paul Cervière Boivin et Cie ed. 1934, p. 10 et p. 15 d'après J. Lébédoff in Mes maitresses de J. Fayard Le livre de demain 1931, p. 12 d'après P. Baudier in Une honnête femme de Henry Bordeaux Le livre de demain 1927, p. 13 d'après C. Serveau in Monsieur de Lourdines par A. de Chateaubriand Le livre moderne illustré 1924.

Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude



Conseil d'administration : Bruno Aubusson de Cavarlay (président), Jean-René Brunetière, Alfred Dittgen (secrétaire), Jean-Paul Jean (vice-président), Annie Kensey (trésorière), Philippe Mazuet, René Padiou, (vice-président), Karin Van Effenterre (trésorière adjointe), Françoise Dixmier.

Conseil élargi : Catherine Borel, Sabine Gignoux, Gabriel Gosselin, André Kuhn (responsable du site Internet), Jean-Paul Liauzu, Olivier Martin, France-Line Mary (archives), Lise Mounier, François Pradel de la Maze, Jan-Robert Suesser, Pierre Tournier (ancien président), Elisabeth Zucker et les membres du conseil d'administration.

La Lettre Blanche : directeur de la publication : Bruno Aubusson de Cavarlay, rédacteur en chef : Philippe Mazuet, secrétaire de rédaction : Lise Mounier, contrôle éditorial : Bessie Leconte, édition Internet : Marjorie Moret.

Adresse : c/o Annie Kensey, 96, rue de la Convention, F 75015 Paris – tel. fax : 01 43369325

site internet : <http://www.unil.ch/penombre>

courriel : aubusson@ext.jussieu.fr

Tirage : 2 200 exemplaires